

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre pour Liège et de 5 flor 67 cts P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberg.

GAZETTE DE LIEGE.

TURQUIE.

Constantinople, le 11 avril. — Toutes les démarches diplomatiques auprès de la Porte, relativement à la pacification de la Grèce ont été infructueuses; la Porte a de la manière la plus formelle protesté contre toute intervention.

Le nouveau reis-effendi a accompagné ses déclarations de plus d'ironie encore et d'énergie que son prédécesseur dont il est l'élève. Tous les regards à Péra se portent sur les envoyés de Russie et d'Angleterre. Tous les ministres européens ont expédié des courriers avec des dépêches à leurs cours respectives.

Du 11, au soir. — Les ministres de Russie et d'Angleterre ont encore reçu d'une manière officielle une réponse formelle à la note énergique qu'ils avaient redressée au divan, et à laquelle les ministres de Vienne, de Paris et de Berlin paraissent avoir été étrangers. Cette réponse porte catégoriquement « que la Porte ne consentirait jamais à une intervention quelconque et qu'elle aimerait mieux périr. » M. de Ribeaupierre et sir Stafford Canning, après avoir accusé réception de cette note, ont sur le champ quitté Péra pour se rendre à la campagne. Ils ont eu, avant leur départ, des conférences avec les autres ministres européens, peut-être pour les engager à se réunir avec eux; mais il paraît que ceux-ci veulent attendre des instructions avant de faire une pareille démarche. (Gaz. Univ.)

FRANCE.

Paris, le 2 mai. — Hier matin, M. le maréchal duc de Reggio a pris auprès du roi le service de major-général de la garde, en remplacement du duc de Raguse.

M. de Doudeauville a fait aujourd'hui ses adieux aux employés de ses bureaux, et il a quitté l'hôtel du ministère.

On annonce que le portefeuille a été offert à plusieurs illustres personnages qui ont refusé d'entrer dans l'administration telle qu'elle est composée. Un courrier a été expédié à Londres pour proposer le portefeuille à M. de Polignac. Il a été remis par lui à M. de Laboullerie, intendant du trésor de la liste civile. M. Sosthènes de La Rochefoucauld a dû envoyer aujourd'hui sa démission.

Tous les membres de l'ex-garde nationale, tous les honnêtes gens de Paris, vont s'inscrire chez M. le duc de Doudeauville. (Constitutionnel.)

M. le duc de Reggio a été traité avec la même brutalité que M. de Châteaubriand lors de sa disgrâce. Dans la nuit du 29 au 30 avril, à deux heures du matin, il reçut un paquet contenant purement et simplement l'ordonnance de licenciement sans aucune explication, sans une simple lettre d'envoi. A quatre heures du matin, M. le général Contard lui apporta une lettre du ministre de la guerre contenant la fameuse ordonnance; mais le duc de Reggio lui signifia avec une énergie tout à fait militaire qu'il n'avait que faire de la lettre du ministre, puisque déjà l'ordonnance lui avait été envoyée. (Cours. franç.)

Nouveaux détails sur le dernier conseil.

Ainsi que nous l'avions remarqué hier; il semblerait que le licenciement de la garde nationale a été décidé chez M. d'Appony entre la poire et le fromage. M. de Villèle n'a pas pris le temps de prendre son café pour accourir chez le roi. Il était près de sept heures quand il s'est mis à table; à huit heures il était aux Tuileries.

M. de Villèle a dit-on déclaré au roi que d'après l'insulte qu'il venait de recevoir sous ses fenêtres, il n'était plus possible qu'il restât ministre, il a en conséquence prié S. M. d'accepter sa démission. Le roi a combattu long-temps cette feinte résolution, et enfin pour conserver M. de Villèle, il a consenti à ce que le licenciement fût discuté en conseil des ministres, son rapportant à la décision de ces Messieurs. L'insistance de M. de Villèle pour sa retraite, les instances du Roi pour qu'il restât sans la condition du licenciement ont, dit-on, duré trois quart-d'heures; enfin M. de Villèle l'a emporté.

Un conseil préparatoire a été tenu chez M. de Corbière; c'est plus tard qu'on s'est assemblé aux Tuileries; et malgré les dénégations jésuitiques de l'Etoile, c'est là qu'a été décidée et signée l'ordonnance. Il est également certain que Mgr. le Dauphin n'a point assisté à la réunion du soir, et que S. A. R. n'a appris la mesure, comme le public, que par la lecture du *Moniteur*.

Il résulterait de l'origine du coup d'état qu'on vient de frapper que le comte d'Appony, après avoir voulu enlever au duc de Reggio son nom, serait parvenu, accidentellement au moins, à lui faire perdre un des emplois dont il s'honorait le plus. (Courrier français.)

De toutes les circonstances qui ont accompagné le licenciement de la garde nationale, la plus étrange assurément, et qui caractérise le mieux ce coup d'état, c'est le langage des écrivains ministériels. Témoins, avec tout Paris, de la solennité du 29 avril, ils ont raconté ce qu'ils ont vu sous l'inspiration du moment. Ils ont dit la vérité parce qu'on ne leur avait point encore ordonné de mentir. Mais voilà qu'un procès s'instruit tout à coup contre la population parisienne, et qu'un jugement sommaire est rendu contre l'élite des habitants. Aussitôt, les écrivains du trésor se ravissent, et il se trouve que leur première déposition est inexacte et comme non avenue, parce qu'ils n'ont pas pu centraliser leur relation (*Journal de Paris*). M. Franebet, directeur de la police, qui apparemment s'est chargé d'exécuter cette centralisation, doit en profiter pour communiquer ses notes au *Moniteur*, lequel s'empressera d'apprendre à la garde nationale pourquoi la congrégation l'a disgraciée.

Ainsi, la colère d'une faction, et le dépit de quelques hommes d'état contre lesquels la réprobation populaire s'est manifestée, au milieu des hommages rendus librement au souverain, ont seuls dicté l'inconcevable ordonnance du 29 avril; mais comme ces motifs ne sont pas suffisants pour la justifier, la police s'est mise en mesure de chercher des preuves qui établiront plus tard le corps du délit; car il faut bien trouver un délit, puisqu'on a déjà condamné le coupable.

Laissons là ces hableries de police et voyons ce qu'il y a au fond des faits. Il y a un respect vrai pour le prince, une reconnaissance non suspecte pour une mesure récente à laquelle on ne saurait douter que ses conseillers habituels n'ont eu aucune part. Deux cent mille spectateurs ont crié *vive le roi!* Quelques-uns, même parmi ceux qui étaient sous les armes, encouragés par les hommages qu'ils venaient de rendre si librement et si sincèrement au souverain, ont cru ne pas manquer à la bienséance, en mêlant à ces hommages des vœux dont il ne pouvaient plus suspecter l'intention et qui sont ceux de toute la France.

Ainsi, le sentiment dominant dans cette solennité, celui qui s'est fait jour le premier et le plus universellement, c'est l'attachement pour la personne du monarque: un autre sentiment tout aussi légitime, mais que le respect a comprimé presque sur tous les points, c'est la désaffection, nous dirons mieux l'exaspération qu'inspirent les ministres et la faction qui les a élevés au pouvoir. En dissolvant la garde nationale de Paris, cette faction a frappé juste: nul, sans doute, ne voudrait être exempté d'un châtement que tous se font honneur d'avoir mérité, quoique quelques-uns seulement soient publiquement coupables.

Rendons grâce à l'aveuglement d'une coterie qui, en généralisant sa haine, classe, malgré eux, dans l'opposition, les hommes les plus étrangers aux débats politiques: cette masse d'indifférents que tous les ministères traînent à leur suite va grossir nos rangs. Tout ce qui n'est pas stipendié dans la population active, depuis long-temps s'était prononcé contre les ministres: aujourd'hui que les indifférents sont envoies sous nos bannières, que reste-t-il à une administration si décriée? Ce sera sans doute un rare spectacle que celui d'un grand peuple qui a rempli la terre de sa gloire, exploité par une poignée de marguilliers qui se partagent tranquillement ses dépouilles, bravant la haine publique, méprisant les sociétés savantes, en guerre ouverte avec les principaux corps de l'état. Et croit-on qu'un tel ordre de choses puisse durer long-temps. (Journal du Commerce.)

Les journaux ministériels qui exaltaient hier les merveilles de la revue, qui parlaient selon le vent qui a soufflé au château jusqu'à dix heures du soir, ont tourné docilement au vent qui s'est élevé depuis la réunion du conseil: ils ne se sont même pas mis en peine d'expliquer les contradictions de leur langage: leurs félicitations se sont proportionnées à l'énormité de la mesure.

« Cette journée, dit la *Gazette*, qui pouvait perdre la monarchie sous un roi faible, l'a pour jamais affermie sous un roi

vraiment roi. Les factieux du dedans, les envieux du dehors apprendront à connaître la force du trône. La leçon est bonne pour les uns comme pour les autres : elle restera. » Eh bien, oui, l'œuvre du ministère restera. Lâche et infâme serait le peuple qui ne saurait pas s'en souvenir.

Cet acte qui, suivant la *Gazette*, affermit pour jamais le trône, est aussi un témoignage de bienveillance paternelle. La bienveillance paternelle de M. de Corbière vaut la justice et l'amour de M. de Peyronnet.

Le *Journal de Paris* se charge, lui, de montrer aux parisiens la reconnaissance qu'ils doivent au ministère. « Le licenciement général, dit-il, enveloppe toutes les fautes dans un même disposition sans imposer à l'autorité la tâche pénible de poursuivre tous les délits et de désigner les coupables. » S'il y avait des délits et des coupables, on saurait bien les trouver, et on ne leur ferait pas grâce. Mais il n'y avait pas de coupables; on n'eût osé recourir à la justice; il fallait pourtant une vengeance à la faction jésuitique et à de coupables ministres : ils ont bien voulu se contenter d'un outrage solennel à la France.

« Les citoyens fidèles, ajoute le même journal, qui ne sont venus apporter au roi, ce jour là, que des hommages sincères, sentent bien que la mesure ne les concerne en rien... Félicitons-nous de ce que le licenciement en masse nous épargne la connaissance détaillée de faits qui ne pourraient nous paraître qu'affligeans, et qui signaleraient quelques-uns de nos concitoyens à la défaveur royale, tandis que nous les voyons se perdre dans une mesure générale. »

Ne voilà-t-il pas qui est puissamment raisonné ! On retrouve là les nobles idées de M. de Peyronnet sur la justice. *Périssent vingt innocents, plutôt qu'un coupable échappe*; c'est l'axiome contraire qui avait prévalu jusqu'à présent; mais M. de Peyronnet refait la morale aussi bien que la justice. Dans la loi de la presse, pour ne pas laisser échapper un mauvais écrit, il anéantissait tous les bons livres. M. de Corbière a profité de la leçon; avec cette différence qu'il frappe les innocens sans même qu'il y ait parmi eux de coupable. (*Courrier français*.)

— On lit dans le *Constitutionnel* les détails qui suivent sur l'ordonnance de licenciement de la garde nationale. Le journal annonce qu'il les tient de bonne source.

« En rentrant au château, le roi a dit aux maréchaux qui l'entouraient : « Cela aurait pu être mieux; mais, au total, je suis satisfait. Le général Oudinot demanda alors à S. M. la permission de faire mention dans l'ordre du jour de la satisfaction du roi. S. M. répondit qu'elle y consentait; mais qu'elle voulait voir le projet d'ordre du jour. A neuf heures, M. le maréchal l'a porté au roi; il a été approuvé, et les ordres ont, en conséquence, été donnés. »

A deux heures après minuit, M. le maréchal Oudinot a été réveillé pour apprendre le teneur de l'ordonnance.

— Les bruits répandus sur la faillite d'un noble duc se confirment. Plus d'un million d'effets échus sont protestés. Des spéculations industrielles ont amené ce grand désastre, qui attaque une branche immense du commerce et de la prospérité du département de la Côte-d'Or. On assure que le roi vient au secours de ce noble personnage.

— Larive, qui a contribué si long-temps à la gloire du Théâtre français, est mort dans sa maison de Montlignon, le 30 avril, à l'âge de soixante dix-huit ans. Il avait accompli ses devoirs religieux. Suivant le désir exprimé à ses derniers momens, il a été inhumé dans le pays qu'il habitait depuis quarante ans.

— Le retrait du projet de loi sur la presse ayant dispensé les membres de la chambre des pairs, qui avaient préparé des discours à ce sujet, de les prononcer, M. de Chateaubriand a fait imprimer le sien et l'a donné, au *Journal des débats* qui l'envoie à ses abonnés. Ce discours contient 22 colonnes in-folio.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 5 MAI.

L'audience de ce matin fixée avant-hier pour la continuation des plaidoeries dans l'affaire de notre Journal, a été ouverte à dix heures. *Me. Dereux*, avocat des pompiers, a déclaré aussitôt qu'ils avaient interjeté appel de la partie du jugement qui leur refuse la faculté de faire entendre deux témoins destinés à prouver que les trois plaignants étaient les premiers entrés à l'hôtel de Flandre le jour de l'incendie.

M. le substitut De Thier, aux conclusions duquel le jugement dont est appel est entièrement conforme, se lève et annonce qu'il y a aussi appel de la part de M. le procureur du roi, en vertu de l'ordre qui lui a été donné par M. De Lantremange, remplissant par *interim* les fonctions de M. le procureur-général Leclercq.

M^e Teste, l'un des défenseurs des prévenus, fait observer qu'aucune notification d'appel n'a été faite à ses clients, mais que sur l'assertion de M. le substitut du procureur du roi, ils se tiennent pour notifiés.

Le tribunal déclare ensuite que la cause est remise indéfiniment. *Ch. Rogier*.

— Le prince d'Orange est arrivé hier à sept heures du matin, de Soetsdyk à Bruxelles.

— Le roi de Bavière est parti, le 26 avril, de Munich pour Rome. La reine s'était rendue la veille à Altenbourg.

— La *Gazette universelle* d'Augsbourg, du 29 avril, publie l'article suivant : *Des frontières de la Moravie 20 avril* : « Le prince Alexandre Ypsilanti qui, en 1821, lors de son entrée dans les états autrichiens, avait été arrêté et détenu d'abord à Munkats

et ensuite à Theresianstadt, vient d'être rendu à la liberté et s'est mis en route ces jours-ci. On ne sait pas où il va, mais on croit généralement que c'est vers le nord.

MILICE. — Sur la demande adressée au ministère de l'intérieur pour savoir si le frère unique d'un milicien qui, avant l'expiration de ses cinq années de service, est congédié par suite d'infirmités corporelles survenues pendant qu'il est en semestre, peut réclamer son exemption définitive, l'administrateur de la milice nationale est des gardes communales a répondu négativement.

MANUSCRIT DE MIL HUIT CENT DOUZE,

PAR LE BARON FAIN, SECRÉTAIRE ARCHIVISTE DE NAPOLEON,
(Bruxelles — Tarlier.)

Sans adopter entièrement ces paroles prononcées par Napoléon après sa fatale retraite : « *La campagne de Russie n'en sera pour moins la plus glorieuse, la plus difficile et la plus honorable dont l'histoire moderne puisse faire mention*, » il faut cependant reconnaître que parmi tant d'événemens extraordinaires dont nous avons été témoins, aucun ne peut être comparé à cette expédition gigantesque, soit pour les difficultés de l'entreprise et l'éloignement des lieux, soit pour les désastres inouïs qui la suivirent, soit pour la masse de combattans que les chefs entraînaient à leur suite. Toute l'Europe fut en armes; l'Occident se jeta sur l'Orient. C'est ici, comme dirait un célèbre orateur, qu'il faut se donner le spectacle de la fragilité des grandeurs humaines. Cette armée si formidable, qui semblait appelée à la conquête du monde, quelques nuits, quelques degrés de froid ont suffi pour l'anéantir; le dominateur des rois a senti son sceptre se briser dans ses mains, et les peuples ont respiré. L'expédition de Russie trouvera sans doute un jour un historien digne de la raconter; en attendant, quelques acteurs de cette scène extraordinaire publient leurs notes ou leurs souvenirs, et préparent ainsi des matériaux qu'une main plus habile saura mettre en œuvre dans la suite. Déjà nous avons eu les Mémoires de l'officier russe Butturliu et ceux d'Eugène Labeaume; puis le récit dramatique et plein de vie de M. Ph. de Ségur, auquel a succédé la réponse passablement brutale du général Gourgaud : vient aujourd'hui le *Manuscrit* du baron Fain, auquel deux publications antérieures du même genre ont déjà donné un rang honorable parmi les annotateurs de l'époque.

M. Fain que sa place de secrétaire auprès de Napoléon qu'il a constamment suivi dans cette campagne, mettait à même de consulter des documens secrets, de recueillir des renseignemens exacts, et d'avoir même connaissance de faits et de pensées qui échappaient à d'autres, a su tirer parti de sa position, et a composé un ouvrage plein d'intérêt et de détails précieux, auquel on doit reconnaître en général un caractère d'impartialité, parée que partout le narrateur s'appuie sur des pièces justificatives.

« Le grand nombre d'ouvrages qui ont déjà paru, dit M. Fain dans sa préface, est précisément ce qui m'a décidé à publier le mien. Au milieu de tant de versions diverses, plus d'un lecteur est demeuré incertain. Fatigué de cette foule de détails et des aperçus contradictoires qui résultent de tant de positions et d'intérêts secondaires, on a besoin d'en revenir aux circonstances essentielles; et pour les reconnaître plus sûrement, c'est auprès de Napoléon qu'on désire se placer. Ce point de vue est le nôtre. Je crois avoir conservé la fidélité du récit en le traçant au jour le jour, sans me laisser préoccuper de tout ce qui est survenu dans les années suivantes. »

Le travail de M. Fain est donc un résumé très-bien fait, jour par jour, des opérations militaires qui ont signalé l'invasion et la retraite de l'armée française. Ce récit un peu sévère et dans lequel il ne faut pas s'attendre à trouver ni le brillant coloris ni les descriptions animées de M. de Ségur, ni le merveilleux que celui-ci a cru devoir jeter dans sa narration, est cependant et à l'agréablement coupé par quelques anecdotes intéressantes. Mais l'écrivain use sobrement de ce moyen facile de captiver l'attention; il a senti qu'il fallait jeter peu de fleurs sur un pareil sujet. Quand les faits parlent aussi haut, qu'a-t-on affaire de ornemens qu'un historien croirait devoir y ajouter ?

Le secrétaire de Napoléon, ainsi qu'on doit s'y attendre, s'attache à repousser les reproches d'ambition démesurée, d'ardeur de conquêtes, si souvent adressés à son maître. Il consacre les premiers Chapitres à prouver, autant qu'il est en lui, que jusqu'au moment de son départ de Dresde, à la fin de Mai, Napoléon n'avait rien épargné pour maintenir la paix entre Alexandre et lui. Mais à quel résultat satisfaisant pouvaient aboutir des négociations qui n'avaient de part ni d'autre la bonne foi pour base. Des sacrifices auraient été nécessaires pour maintenir une alliance qui allait se rompre; mais aucun des deux potentats n'y était disposé; et ce n'est point à l'homme qui commande cinq cent mille soldats qu'il faut en demander. La rupture était devenue inévitable, et toutes ces démonstrations faites dans le désir de conserver la paix n'étaient qu'illusoires et une espèce de concession à l'opinion publique, qui s'était fortement prononcée contre cette fatale guerre.

Si le lecteur diffère d'opinion sur ce point seulement, M. Fain, il pensera du moins comme lui, qu'une fois la guerre déclarée, jamais général n'avait préparé plus d'élémens de succès, n'avait conçu ses plans avec plus de sagesse, ne s'était ménagé plus de ressources en cas de revers, que Napoléon.

dans l'invasion qu'il tenta. Mais hélas ! tant de combinaisons merveilleuses, tant de travaux pénibles, tant de glorieux triomphes, un vent du Nord a tout détruit, et le conquérant a traversé seul ces contrées qu'il avait couvertes de ses phalanges innombrables. *N. Rogier.*

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 2 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 100 fr. 35 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 92 fr. 50 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 70 05. — Action de la Banque, 2020 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 55 1/4 c. Emprunt d'Haïti, 100 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 1er mai. — Dette active, 52 1/4 a 52 3/4. Différence 13116 a 718. Bil. de change, 17 3/4 18. Synd. 95 3/4 a 95 1/2. Act. de soc. comm. 88 1/4 a 88 3/4.

BOURSE D'ANVERS, du 3 mai. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt. Obl. de syndicat, 4 1/2 d'intérêt. Remboursables, 2 1/2 d'int., Act. de la soc. comm. 4 1/2 d'int., 88 3/4.

TAXE DU PAIN A LIEGE, du 5 mai.

VILLE.	FAUBOURGS.
Pain de Seigle, 17-50 c. au lieu 17	Pain de Seigle, 16 c. au lieu 15 c.
Pain de ménage, 23 c. au lieu 22 c.	Pain de ménage, 19 c. au lieu 18.
Pain blanc, 33 c. au lieu 32 c.	Pain blanc, 27 c. au lieu 26

AVIS. — La députation des états de la province de Liège, en suite de sa circulaire du 25 avril dernier, insérée dans le mémorial n. 413, rappelle aux concessionnaires et exploitans de mines, que d'après le décret du 6 mai 1811, les offres d'abonnemens pour la redevance proportionnelle de 1827, devront être parvenues au greffe des Etats, rue Agimont à Liège, avant le 15 mai courant; ce terme est de rigueur. Le présent sera inséré à trois reprises successives dans les journaux de la province.

A Liège, le 4 mai 1827. (81)

ETAT CIVIL du 4 mai. — Naissances, 3 garç. 8 filles.

Mariage 1; savoir: entre Jean Martin Fréncken, canonnier au premier bataillon d'artillerie-nice, en garnison en cette ville, et Jeanne Marie Lempens, couturière, rue Pont Maghin.

Décès: 1 fille, 1 homme; savoir: Pierre Joseph Lemonche, âgée de 80 ans, meunier, rue Grande-Bèche, n. 232, veuf de Marie Magdelaine Hayo.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A la salle des Drapiers, rue Féronstrée.

Dimanche et lundi, **GRAND SPECTACLE NOUVEAU**, qu'on n'a jamais vu dans cette ville: de MÉCANIQUE, PHYSIQUE, ANIMÉ, FEU BRILLANT, FANTASMAGORIE, inventés par M. Robertson, de Paris. Le spectacle commencera à sept heures du soir. Les prix des places sont: première 75 cents, 2^e 50 cents, 3^e 25 cents.

Les personnes qui désirent retenir des places pour six ou douze représentations, sont priées de s'adresser à M. VAN HOESTENBERGH, à la Salle des Drapiers, depuis dix heures jusqu'à quatre.

GRAND COSMORAMA ROYAL à voir à ladite Salle depuis quatre jusqu'à neuf heures du soir.

Prix d'entrée: 25 cents, et pour les enfans 15 cents.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la Boverie.

Dimanche prochain 6 courant **BAL et Illumination.** (69)

Au bureau de cette feuille, on imprime livres, brochures, mémoires, tableaux, affiches, circulaires, lettres de mort, annonces de mariage, bordereaux, quittances, comptes, factures, cartes pour adresser et de visite, etc.

CAFÉ FRANÇAIS, A CHAUFONTAINE,

Hôtel de la Cour de Londres.

Le sieur Richard, glacier-limonadier, a l'honneur de prévenir le public que l'on trouvera chez lui, pendant la saison des bains, glacés, sorbets, sirops, limonades, punch à la romaine, cafés, chocolats, thés, vins de toutes qualités, et en général tout ce qui concerne son état. (86)

Le sieur Magnée, demeurant au coin de la rue du Pot d'or, à Liège, a l'honneur de prévenir le public qu'à dater de dimanche 6 courant, qu'il partira pour Chaudfontaine tous les jours à 7 heures du matin, et après-midi à une heure, avec un char-à-banc à 12 places. Il descendra chez madame la veuve Reiters en face du bureau des bains: le prix est de 47 cents par personne. (73)

On a une succession à faire recouvrer aux héritiers de Jules Jancourt, né dans la province de Liège, mort le 1er novembre 1817, à la Basse-Terre, île de la Guadeloupe, colonie française. S'adresser à M. Dufaire, chaussée St. Gilles, n. 392, à Liège. (89)

A vendre une maison située rue du Pot d'Or. S'adresser à J. B. Dumoncel, rue Chaffour, n. 544.

Quartier à louer rue devant la Magdelaine, n. 273, de même qu'une belle écurie avec grenier.

A louer pour St. Jean un quartier avec cuisine, caves et grenier, derrière St. Denis, n. 639. (91)

Au Bouquet de Roses, Pont d'Ile, n. 11.

L'épouse Remont-Clapens a l'honneur d'informer qu'elle vient de recevoir les modes de Paris, telles que chapeaux, cornettes, chemisettes, voiles et fichus en thul, gros de Naples, côte-pali, barèges nouveaux, rubans façonnés et autres; tient aussi un assortiment de chapeaux de paille d'Italie et indigènes, et généralement tout ce qui concerne les modes. (77)

D. D. N. Martiny, teinturier dégraisseur, rue Puits-en-Sock, n. 502, teint en toutes couleurs toutes espèces d'étoffe; il dégraisse à neuf redingote, pantalon, gilet, etc., etc., etc. Le même est possesseur d'un procédé, qu'il a par son expérience et son application rendu à une perfection, à ne laisser rien à désirer aux amateurs pour la restauration des tableaux.

Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance seront amplement satisfaites. (78)

A PRIX FIXE.

Dépôt de tapis de pieds et de table de bonne qualité et à des prix avantageux, chez V. Gasquy, rue Féronstrée n. 584. (22)

Au Protégé des amateurs, rue du Pont-d'Ile, n. 21, Delrue, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un assortiment de chapeaux de Paris légers, non légers et autres imperméables, de la forme à la mode adoptée à Longchamp. Le prix de chaque qualité est très modéré. (28)

Par cessation de commerce et pour cause de départ.

On trouve à l'hôtel du Canal de Louvain, derrière le Palais, à Liège, un assortiment complet de draps provenant des meilleures fabriques du royaume, que l'on débite en détail, en dessous des prix actuels de fabrique.

MONNAIES HORS DE COURS.

Vidal, de Paris, vient d'arriver avec un grand assortiment de schals en laine, soie et coton, parapluies, franges pour meubles en soie et coton, gants et souliers pour dames, peignes et boucles en acier, toile d'Hollande très fine, et différens articles dont le détail serait trop long. Il continue de recevoir les pièces de 6 et 12 sous, ainsi que les couronnes rognées à leur ancienne valeur, de même que tous les mauvais liards, le florin de Liège pour 47 cents. Il est déballé à l'hôtel du Canal de Louvain, rue derrière le Palais.

Fabrique de papiers peints.

L. Lhoest, rue Souverain-Pont, n. 315, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir des meilleures fabriques de France, quantité de décors nouveaux; tels que les paysages de la dame du lac, de Paul et Virginie, des Incas et d'Antégar; tentures irisées prismées, etc.

Il continue également à fabriquer des dessins de tous genres qui peuvent rivaliser sous-tous les rapports, avec les papiers français et qui ont l'avantage d'être à des prix plus modérés. (67)

Le Sr. F. Colombier, fabricant de parapluies et ombrelles, place du Marché, n. 931, a l'honneur de prévenir les consommateurs, qu'il vient de confectionner un grand assortiment d'ombrelles au goût le plus moderne. Il recouvre parapluies et ombrelles, et fait tout ce qui concerne son état au plus juste prix. (66)

Ch. Goethals, rue Gérardrie, n. 618, a l'honneur d'annoncer que son magasin de chapeaux superfins, est amplement assorti au dernier goût de Longchamps. (37)

Une fille de boutique bien au fait du commerce et une servante qui sache faire une cuisine, peuvent se présenter au n. 828, rue du Pont-d'Ile. (92)

A vendre une belle et grande maison sise à Liège, rue des Tanneurs. L'acquéreur jouira de grandes facilités pour le paiement du prix. (90)

(264) *Vente de biens patrimoniaux.*

Le vingt-deux mai 1827, deux heures de relevée, en l'étude à Liège du notaire Keppenne, et par son ministère, il sera procédé à la vente aux enchères des immeubles suivans:

1. Une belle maison de campagne bien distribuée et dans le meilleur état, avec remise, écurie, jardins, étangs, bosquets, allées, hermitage et prairies, le tout réuni, mesurant environ 7 bonniers cinquante perches.

2. Un corps de ferme bâti à neuf, couvert en ardoises, avec maison de fermier pouvant aussi servir à un commerce, et environ 14 bonniers de vergers et terres.

Ces biens joignant l'un à l'autre sont situés à Embourg, près l'église, dans une position agréable à 5 milles de Liège.

3. Une bonne ferme et trente bonniers de prairies et terres ne formant qu'un seul gazon outre huit bonniers de bois situés en la commune de Gimmenick au canton d'Aubel.

4. Une autre ferme solidement bâtie, près la précédente, avec seize bonniers et demi de terres et prairies et trois bonniers de bois.

5. Une belle maison sise à Liège, sur les degrés de St.-Pierre, n. 17.

6. Une joignant la précédente, n. 16.

7. Une troisième attenant à cette dernière, n. 15.

8. Une maison sise rue du Champion sur Meuse, n. 462.

9. Une maison sise rue du Cimetière, joignant celle de la régence, n. 557.

10. Une maison sise rue des Aveugles, près du pont Maghin, n. 1131.

11. Une maison sise au faubourg d'Amersœur, n. 116.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire rue St.-Hubert n. 591, et en celle de M^e Houbotte avoué, rue Fond St. Servais, n. 147.

VENTE DE FUTAYE.

Le jeudi 17 mai 1827 à dix heures du matin, il sera vendu à crédit et aux conditions à préférer une grande quantité de beaux chênes et hêtres en grume dans le bois de Morogae situé près de Bouxallès à une demi lieue de la route de Namur à Huy.

La vente aura lieu par marchés, chez le chef garde F. Delbruyère à Perwez, chez qui l'on trouvera les renseignements et listes desdits marchés. (58)

258) Maison à louer, faubourg Ste-Marguerite, n° 423, avec belle boutique, cour et grand jardin. S'y adresser.

r d A vendre un très beau CHAR-A-BANC, à peu près neuf; S'adresser, rue devant les Carmes, n. 376, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze.

On demande 12500 florins des Pays-Bas en rente à 4 p. 0/0 sur bonne hypothèque.

S'adr. à M. J. J. Frésart, rue Hors-Château, n. 222, à Liège.

Grand quartier garni ou non garni à louer, chambre garnie au rez-de-chaussée, dès à présent, rue Chaussée-des-Prés, au Cœur d'or, n. 347. (85)

r b A vendre une petite calèche suspendue sur ressorts et soupapes d'un genre moderne. S'adresser rue St-Séverin, n. 31.

r a A vendre à main ferme le beau et vaste château d'Ougrée, très agréablement situé au bord de la Meuse, à trois quarts de lieue de Liège, avec les biens en dépendants, d'une contenance de septante-huit bonniers, quarante-trois perches et nonante-une aunes terres arables, prairies et bois. Les bâtiments de la ferme sont dans le meilleur état et entièrement couverts en ardoises.

Cette propriété d'origine patrimoniale réunit les avantages de la chasse, de la pêche et des tenderies.

Un ruisseau qui ne tarit jamais, traverse les prairies et jardins, alimente plusieurs étangs et un jet d'eau; il pourrait à volonté être utilisé pour l'établissement d'une manufacture.

S'adresser n° 450 place derrière St.-Paul, ou au n° 603, quai d'Avroy.

A louer une jolie maison située à l'entrée de la rue des Tanneurs; plus une autre maison place St-Pholien. S'adresser rue des Tanneurs, n. 135. (440)

(248) A vendre une belle et grande maison de campagne cotée n. 36, couverte en ardoises, propre à toute usage avec une cour et 15 perches de jardin y attenant entourés de murailles situés à la Boverie. S'adresser à M^e Lambinon, notaire à Liège.

A louer de suite une belle maison avec écurie, remise et jardin; plus, un beau quartier tout-à-fait indépendant, aussi avec jardin, situés rue du Vertbois, n. 328. S'y adresser.

○ Vente d'une rare et très riche collection de livres de littérature histoire, voyage, etc., dont plusieurs en papier vélin, ornés de superbes gravures, la plupart supérieurement reliés en veau ou maroquin, qui aura lieu mardi 15 et mercredi 16 mai 1827, à deux heures de relevée, par le ministère de M^e Libens, notaire, en sa demeure place St. Pierre, n. 21; à Liège, où le catalogue se distribue. Le même notaire est aussi chargé de vendre de gré à gré 23 rentes très bien constituées, 15 maisons à Liège, 60 à 70 bonniers P. B. de terre en Hesbaye; 10 à Ouffet, en Condroz; 7 à Marneffe et Pontillas, district de Huy, et 50 à 60 à Waret-l'Évêque.

(256) A louer, dès à présent le château de Bas-Oha, avec remise, écuries, jardin, prairie, le tout entouré de murs formant un ensemble de cinq bonniers métriques et 23 perches P.-B. situé dans un site très agréable à proximité de la Meuse, à trois quarts de lieue de la ville de Huy, on pourra louer les objets séparément.

S'adresser à M^{re} Chapelle, notaire, et à M^{re} Ansiaux, avoué, tous deux demeurant à Huy.

Grand quartier à louer rue Souverain-Pont, n. 332.

A louer un bel appartement garni au rez-de-chaussée, rue Haute-Sauvenière, n. 40, à Liège.

ra C'est au 10 du mois prochain qu'est irrévocablement fixés le tirage de la grande loterie de St.-Laurent. Les prospectus détaillés de cette loterie se distribuent gratis aux comptoirs des soussignés. Comme le nombre fixé de billets gratis est presque épuisé, ils prient les personnes de s'adresser à temps à leur comptoir, où l'on continue à délivrer les actions au prix de 7 fls. P.-B.

Les prix de f 50 et au dessous y seront payés sans remise, ceux au dessus de cette somme contre remise ordinaire.

L. Deutz et C^e Place St-Michel, n. 578, à Bruxelles.

S'adresser à Liège, chez J. H. Demonceau, négociant commissionnaire, sur la Batte, n. 1093, et chez Maréchal, rue du Stockis, n. 191, à Hodimont, chez Messieurs Hubeau, jeune et compagnie.

() Mardi 29 de ce mois, à deux heures de relevée, on exposera en vente aux enchères publiques, en l'étude du notaire Paque, rue Saint-Hubert, à Liège, une maison sise à Liège, rue Souverain-Pont, n. 598, aux conditions qu'on peut voir chez ledit notaire.

A vendre à des prix avantageux, une ferme avec 7 bonniers 34 perches 78 aunes de prairies, à Renouprez commune de Charneux; une autre ferme aux Plenesses, commune de Thimister, convenablement placée pour le commerce, sur la route d'Anbel à Verviers, avec 8 bonniers 7 perches 48 aunes de prairies, et une grande maison avec cour, écurie, fontaines, etc., au centre de Liège, le tout dans le meilleur état. S'adresser à Messieurs Moreaux-Paumentier, bourgmestre à Herve, ou Ferdinand Lacroix, rue Basse-Sauvenière, n. 837 à Liège.

A vendre ou échanger contre propriétés rurales, une très jolie maison de compagnie, avec jardins, bosquets, allées, et un corps de ferme séparé, consistant en habitation de fermier, écurie, étables, etc., avec environ 50 bonniers des P.-B. de prairies et terres labourables de la meilleure qualité.

Le tout situé dans le canton de Bodeguée, entre Huy et W. remme, et à quatre lieues de Liège.

On donnerait les plus grandes facilités pour le paiement du prix, dont on consentirait même qu'une très forte partie fut convertie en rente.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e BOULANGER, notaire, rue Hors-Château, à Liège.

NB. La maison de compagnie est aussi à louer séparément.

ON DEMANDE : Un concierge; s'il était bon chasseur ou excellent jardinier, sa rétribution serait relative à ses talents. — Un valet de chambre ayant la main légère pour raser son principal. — 2 garçons de table. — 1 bon ouvrier savonnier. — Une modiste. — Plusieurs servantes sachant faire une cuisine bourgeoise.

A PLACER : 3 commis. — 2 garçons de caisse ou de magasin. — 2 jardiniers. — 1 potier. — 2 cochers. — Divers domestiques. — 1 bon distillateur. — 2 garçons-boulangers. — 2 gouvernantes — 2 filles de boutique. — 3 nourrices. — 1 lingère. — 2 excellentes cuisinières. — 4 filles de quartier.

S'adresser chez Jean-Baptiste Lardinois, agent-d'affaires, à Liège, et directeur-propriétaire du bureau de placement des commis, domestiques, etc. (82)

(280) Vente de meubles après décès.

Jeudi 10 mai, à 9 heures du matin, les héritiers de monsieur Evrard, feront vendre à sa maison à Lixhe, par le ministère de M^e Dusart, notaire à Liège, les meubles du défunt, consistant en commode, garde-robe, linge, literie, batterie de cuisine, horloge, poêle, vins, etc.

Le lendemain 11 mai, à deux heures de relevée, ils feront vendre en sa maison de Liège, rue Hors-Château, n° 447, les meubles qui se trouvent dans son appartement, notamment les boiseries, literie, argenterie, bijouterie, estampes, vins, etc. Le tout argent comptant.

Sa maison de Lixhe, avec un beau jardin agréablement située au bord de la Meuse, sera à vendre incessamment : on peut la voir dès à présent.

A louer maintenant ou pour la Saint-Jean prochain une belle et grande maison quartier de St. Jacques, n. 494, avec cour, remise et écurie, et un très beau jardin ayant vue sur Avroy.

S'adresser à M^e Keppenne, notaire. Au numéro joignant, un jardin à louer avec maisonnette. (23)

A louer pour mars prochain la grande ferme du château de la Neuville-sur-Meuse, près de Huy. Cette ferme est considérable, tant en terres qu'en pâturages. S'adresser au notaire Chaelelle, pour les conditions. (24)

J. F. Debaty, pharmacien, est successeur de la pharmacie de M. Delau, à Dison. (79)

() Vente après décès, de bestiaux, bois sciés, denrées, meubles et effets.

Les mardi et mercredi, 8 et 9 mai 1827, à deux heures après-midi, les enfants et héritiers de M. Nicolas Philippe Mottard, en son vivant propriétaire et ancien mayeur, de Crotteux, et de la dame Marie-Catherine Ruyters, feront vendre aux enchères publiques, à la maison où est décédée ladite dame Mottard, audit Crotteux, par le ministère de M^e Servais, notaire à Jemeppe, les bestiaux, bois sciés, denrées, meubles, effets qui se trouvent à ladite maison consistant savoir :

1. En quatre belles et bonnes vaches, dont trois ont vêlé et une est près de donner son veau, et un grand porc nourri.

2. En un cabriolet, une grande quantité de planches de chêne et de bois blanc, ainsi que du bois de frêne scié et préparé pour faire des chaises.

3. En un presseur à pommes, un crible à pieds, un tonneau à battre le beurre, échelles, pétrissoirs, tiges, cuveaux et un grand nombre de tonneaux de différentes capacités, beaucoup de vinaigre de pommes, trèfle en gerbe et pommes-de-terre.

4. En deux grandes chaudières, dont l'une en cuivre jaune et l'autre en fer; un poêle, fers à feu, crémaillères et chaînes; batterie de cuisine en cuivre et en fer, effets en cuivre, un bain en bois de chêne, une belle pendule, armoires, buffets, commodes, garde-robes, miroirs, horloges, tables, belles chaises, bourrées et autres, formes de lits, verres en cristal, glaces, services en porcelaine, pots à beurre, bouteilles et une infinité d'autres objets dont le détail serait trop long. — A crédit.

N. B. L'adjudicataire qui aura obtenu le crédit, ne paiera que dix cent pour tous frais et droits, dont cinq au moment de l'adjudication.

Toute adjudication dont le prix n'excédera pas cinq florins devra être payée comptant. Servais, notaire.